

COPRODUCTEUR



Département
PRODUCTION

Définition générale

Le coproducteur est la société ou l'ensemble des sociétés qui partagent un risque de financement ou un coût avec le producteur. C'est celui qui s'associe à une production avec un pourcentage préétabli pour la réalisation d'une œuvre. Il en sera responsable au même pourcentage des bénéfices et des pertes que pourra encourir la production. De plus, il détiendra (au prorata) la propriété intellectuelle de l'œuvre.

Les producteurs auront tendance à privilégier la coproduction internationale, car elle permet de partager des techniques de production, les coûts qui s'y rattachent et elle favorise une plus large commercialisation de l'œuvre.

Postes connexes

Au département de production, ce sont des professions qui répondent relativement aux mêmes objectifs selon l'ampleur de la production (le démarrage, le financement et la gestion du projet).

- Producteur
- Producteur associé
- Producteur délégué
- Producteur exécutif
- Comptable de production
- Secrétaire de production
- Directeur de production